

Un **accompagnement**
et des **aides financières**
pour vos **travaux**



LOGEMENT ANCIEN ET VÉTUSTE - ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE - ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



CDHAT
HABITAT - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRES

SOLIHA avec
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

02 33 75 64 24
contact@pigmanche.fr

En partenariat avec :





DES CONSEILLERS À VOS CÔTÉS

Missionnés par le Département, les conseillers du CDHAT et de Soliha sont là pour :

- une visite de diagnostic
- des conseils sur les travaux
- des informations sur les aides mobilisables
- une assistance dans le montage des dossiers de demande de subvention

Cet accompagnement est **gratuit** !

DES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Renseignez-vous

02 33 75 64 24

contact@pigmanche.fr



CDHAT
HABITAT - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRES

SOLIHA avec
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



En partenariat avec :



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Juillet 2021 - Juillet 2024

Un **accompagnement**
et des **aides financières**
pour vos **travaux**



LOGEMENT ANCIEN ET VÉTUSTE - ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE - ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

En accord entre le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les **prochaines permanences** auront lieu :

Le 5 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Pôle de proximité – 9 rue de la Boularderie - SAINT PIERRE EGLISE
De 9h00 à 12h00

Le 12 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

La Maison des Services Publics – 2 bis route de Flamanville - LES PIEUX
De 09h00 à 12h00

Le 18 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Ancienne Trésorerie rue St Roch – BRICQUEBEC EN COTENTIN
De 9h30 à 12h30

Le 19 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Pôle de Proximité (Salle de Commissions) -16 Rue du Général Leclerc- MONTEBOURG
De 9h30 à 12h30

Le 26 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Pôle de Proximité – 19 avenue division Leclerc -SAINT SAUVEUR LE VICOMTE
De 9h30 à 12h30

Pendant cette permanence, un chargé d'opération pourra conseiller et informer gratuitement et sans engagement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux, sur les conditions et les aides mobilisables : Aides de l'Anah, de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, l'éco-prêt à taux 0 ... pouvant atteindre sous certaines conditions et dans certains cas jusqu'à **80% des dépenses**.

Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement ?
Le Département de la Manche vous accompagne et peut participer au financement de votre projet.

LES OBJECTIFS

Mené en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG). Il vise à :

- Participer à la rénovation des logements anciens et vétustes
- Adapter les logements à la perte d'autonomie
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Réhabiliter des logements vacants
- Proposer des logements locatifs à loyers modérés

POUR QUI ?

- Propriétaire occupant (résidence principale), sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement loué ou vacant pratiquant des loyers modérés

QUELLES CONDITIONS ?

- Être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans
- Faire réaliser les travaux par des professionnels

POUR QUELS TRAVAUX ?

DE RÉNOVATION

Électricité, plomberie, gros œuvre, toiture...

D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Isolation, chauffage, ventilation, menuiserie...

D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

Aménagements de salle de bain, ascenseur, monte escalier...

QUELLES AIDES ?

Des aides financières pouvant atteindre 60 % du montant des travaux

À noter ! Elles sont cumulables avec l'éco-prêt à taux 0, les chèques éco-énergie de la Région Normandie ou encore les aides des Caisses de retraite.



Attention !
Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

